

REUNION DU 5 MAI 2015



L'an deux mil quinze, le cinq mai, à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. PERIER Philippe, Maire.

Étaient présents :

Mme THUMEREAU Brigitte, M. LECARPENTIER Christian, Mme PIGEON Martine, M. BARTHELEMY Ludovic, adjoints ;

M. VANDERMEERSCH Aldric, Mme TAUVEL Martine, Mme CLAEREBOUDT Claire, M. ORENGE Ludovic, Mme BROUTE Karine, M. JASSAK Julien, Mme FLOURY Sandra, M. GUILLAIN Alain, Mme LEFRANCOIS Nadine et M. MALO Jean-Claude.

Mme CLAEREBOUDT a été élue secrétaire de séance.

A une question de M. ORENGE, il est répondu que suite aux essais de giration, la chaussée sera élargie d'un mètre dans l'angle du salon de coiffure. Mme LEFRANCOIS souhaite connaître le coût des travaux de sondage du puits découvert sur la place.

Le procès-verbal de la séance du 14 avril 2015 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DE REUNIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES (N° 1/05-2015)

Urbanisme :

- Pour permettre l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), la communauté de commune Campagne de Caux a embauché une personne à mi-temps pour une durée de 3 ans.
- Pour faire face au désengagement de la D.D.T.M. de Fécamp en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme, deux personnes vont être embauchées à temps complet (un instructeur et une assistante) pour gérer le nouveau service urbanisme communautaire.

Ordures ménagères :

- Il n'y aura pas de redevance incitative. Chaque foyer sera doté d'ici le 31 décembre 2015 de bacs gris et jaune (les sacs jaunes seront supprimés). Un questionnaire va être distribué dans chaque famille. Deux personnes sont embauchées en contrat à durée déterminée pour le traitement de l'enquête et la mise en place du nouveau système de ramassage.
- Le ramassage des déchets ménagers va être réalisé en concordance avec celui de l'agglomération de Fécamp.

BOUILLEUR DE CRU (N° 2/05-2015)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Direction Régionale des Douanes, concernant la réglementation administrative et fiscale relative aux bouilleurs de cru et les lieux de distillation. Il propose de désigner comme lieu de distillation l'emplacement utilisé route du Puits (sur l'exploitation de l'EARL du Colombier).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

PANNEAU ENTREE BREUTE PAR LA ROUTE DEPARTEMENTALE 52 (N°3/05-2015)

M. PERIER expose qu'il est nécessaire de modérer la vitesse des divers véhicules et cyclomoteurs sur le CD 52 (route du Hertelay) dans le but d'assurer une meilleure sécurité. Il propose de déplacer le panneau d'agglomération à la hauteur de la clôture de l'entreprise Chaudières CTL. Le conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable.

RYTHMES SCOLAIRES (GRATUITE OU NON) (N°4/05-2015)

Mme THUMEREAU indique qu'à la rentrée scolaire 2015-2016, la totalité des activités périscolaires sera dispensée par la M.J.C. de Bolbec. Le coût total sollicité par la MJC pour une année scolaire est de 17000 euros pour une base de 100 élèves. Après déduction des subventions de l'Etat et de la Caisse d'Allocations Familiales, le montant des dépenses prises en charge par la commune s'élève à 5500 €.

Un débat s'engage sur le principe d'une participation financière des familles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 2 voix pour une participation financière des familles (M. VANDERMEERSCH, M. ORENGE), 12 voix contre (M. PERIER, M. LECARPENTIER, Mme PIGEON, M. BARTHELEMY, Mme TAUVEL, Mme CLAEREBOUDT, Mme BROUTE, M. JASSAK, Mme FLOURY, M. GUILLAIN, Mme LEFRANCOIS et M. MALO) et 1 abstention (Mme THUMEREAU), DECIDE que les frais liés aux activités scolaires seront pris en charge par la commune entraînant ainsi la gratuité pour les élèves utilisateurs.

Mme THUMEREAU cite les différentes activités proposées par la M.J.C. de Bolbec, dont une a un coût plus élevé que les autres. En intégrant les arts martiaux, un coût supplémentaire de 2000 euros serait supporté par la commune. M. PERIER demande à l'assemblée si elle souhaite intégrer les arts martiaux dans la panoplie d'activités périscolaires, qui seront proposées à la rentrée prochaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 4 voix contre (Mme THUMEREAU, M. GUILLAIN, Mme LEFRANCOIS, M. MALO), 5 abstentions (M. PERIER, M. LECARPENTIER, Mme PIGEON, M. BARTHELEMY, M. JASSAK), 6 pour (M. VANDERMEERSCH, Mme TAUVEL, Mme CLAEREBOUDT, M. ORENGE, Mme BROUTE, Mme FLOURY)

DECIDE d'intégrer les arts martiaux dans l'éventail de choix d'activités périscolaires pour l'année scolaire 2015/2016.

Les crédits afférents à cette dépense seront prélevés à la section de fonctionnement du budget 2015.

COMPTE-RENDU COMMISSION DES TRAVAUX (N°5/05-2015)

M. LECARPENTIER informe que le Syndicat d'eau et d'assainissement débutera la semaine prochaine les travaux de remplacement des canalisations en amiante. La route départementale sera coupée durant cette intervention.

Le pavage sur la place sera terminé fin mai et la pose de l'enrobé est en cours. L'implantation du monument aux Morts est défini.

M. BARTHELEMY souhaite avoir un compte-rendu du déroulement des travaux pour insertion sur le site internet de la commune.

Une prochaine réunion de la commission des Travaux est prévue le 19 mai prochain à 19 h pour l'atelier communal.

COMPTE-RENDU CONSEIL D'ECOLE - MOTION CONTRE LA SUPPRESSION DE CLASSE (N°6/05-2015)

Le 14 avril dernier, M. l'Inspecteur d'Académie de Rouen a annoncé la fermeture d'une classe à l'école Henri Blanc de Bréauté : le nombre insuffisant d'élèves inscrits à la rentrée scolaire 2015-2016 justifierait la suppression d'un poste d'enseignant.

Le conseil municipal, en association avec les parents d'élèves de l'école publique, s'oppose fermement à cette décision.

En effet, si une baisse des effectifs a pu être constatée dernièrement, des éléments concrets permettent de garantir une augmentation significative des effectifs à court terme. La commune de Bréauté a ouvert un certain nombre de parcelles à l'urbanisation et de nouvelles constructions commencent à apparaître ouvrant ainsi la perspective d'arrivée de familles avec jeunes enfants.

Le conseil municipal de Bréauté à l'unanimité demande à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de Rouen de bien vouloir reconsidérer sa position.

Suite à l'annonce de fermeture de classe à l'école H. Blanc par l'Inspection académique de Rouen, des manifestations de parents d'élèves et d'élus ont eu lieu les 15 et 23 avril 2015 à l'école. Une pétition est en cours et une manifestation est prévue prochainement à FECAMP en collaboration avec d'autres communes.

POINT SUR LE PUIS DE LA PLACE (N°7/05-2015)

M. PERIER informe qu'il a sollicité la société EXPLOR-E pour la réalisation de sondages autour du puits, celle-ci étant disponible rapidement. Ces sondages ont été stoppés suite aux informations données par les Archives Départementales confirmant la présence d'un ancien puits d'eau.

Le bureau d'études CEREMA chargé de l'analyse des données, doit fournir très prochainement un rapport définitif sur les investigations. Suivant le résultat trois solutions pourront être proposées :

- Comblement du puits par du béton
- Pose d'un socle en béton sur l'ouverture du puits
- Dalle en verre illuminant le fonds du puits.

CONVENTION AVEC L'ECOLE NOTRE-DAME : FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNEE SCOLAIRE 2014-2015 (N°8/05-2015)

M. PERIER informe l'assemblée qu'il a reçu Mme la Directrice de l'école Notre-Dame et M. le président de l'O.G.E.C. au sujet des frais de fonctionnement de l'école

L'école Notre-Dame étant sous contrat d'association avec l'Etat depuis 1983, le conseil municipal doit voter le montant de la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'école. Pour mémoire, cette prise en charge était fixée à 12990 euros pour la totalité de l'année scolaire 2012-2013. M. PERIER précise qu'il est dans l'attente d'informations complémentaires sollicitées auprès du Rectorat.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention (Mme BROUTE),

Considérant que 46 élèves sont domiciliés à Bréauté (dont 15 en classe maternelle)

DECIDE la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'école Notre-Dame sur la base forfaitaire de 8000 euros à verser uniquement pour les deux premiers trimestres de l'année scolaire 2014/2015

DECIDE de fixer le montant du troisième trimestre lors d'une prochaine séance.

AUTORISE M. le Maire et, en cas d'empêchement, les Adjoints selon l'ordre du tableau à signer avec les responsables de l'école Notre-Dame une convention stipulant le montant de la prise en charge.

Les crédits afférents à cette dépense sont inscrits à l'article 6574 de la section de fonctionnement du budget 2015.

QUESTIONS DIVERSES

- Fête de la musique des 19 et 20 juin prochains : Mme THUMEREAU propose une entrée payante à 4 euros avec une boisson pour le thé dansant et 3 euros pour le concert du soir.
- L'assemblée nomme comme correspondants intempéries pour ERDF : M. VANDERMEERCH titulaire, et M. LECARPENTIER suppléant.
- M. PERIER fait part de l'invitation de M. DODELIN, président des anciens combattants, à la commémoration du 8 mai avec recueillement au cimetière à 11 h 30.
- Mme LEFRANCOIS sollicite des précisions au sujet de l'agence postale : embauche, horaires d'ouverture Une réunion est fixée le jeudi 7 mai à 18 H pour ce sujet.

- M. LECARPENTIER va demander plusieurs devis pour le chauffage de l'église et la chaudière de l'école maternelle. La réponse sur les subventions sollicitées n'est pas connue à ce jour.
- M. GUILLAIN informe qu'il lui a été signalé le mauvais état d'entretien du cimetière. M. PERIER répond que les normes imposent une utilisation moindre des produits désherbants.
- Mme THUMEREAU demande des informations sur le concours des maisons fleuries. Elle fixe la prochaine réunion de la commission des fêtes et cérémonies au 29 mai à 10 h.
- Suite aux coupures d'eau dues aux travaux de la place, Mme PIGEON demande que les commerçants soient préalablement avertis.
- Mme TAUVEL suggère que des bandes de terrain « abandonnées » aux Trois Cornets et aux Givout soient entretenues.
- Mme FLOURY demande que le listing de distribution du « Ptit Bréautais » et du Bulletin Municipal soit modifié.
- M. ORENGE reporte une observation relative à des nuisances causées aux habitants de la rue D. David lors du ramassage des ordures ménagères. Puis il fait part d'une question sur le stationnement des poids lourds sur le parking de la zone artisanale route de la Manneville.
- M. MALO suggère un agrandissement du parking du cimetière.
- Mme BROUTE présente une ébauche de la brochure sur les acteurs économiques.
- M. BARTHELEMY informe qu'un questionnaire sera transmis à chaque association locale pour les subventions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits et suivent les signatures des membres présents.